

PREVOST

THE ULTIMATE EXPERIENCE

PROGRAMME DE REMISE À NEUF GARANTIE DE VOLVO

Certificat d'enregistrement de la garantie
(Moteurs D13 Volvo)

Prevost, une division de Volvo Group Canada inc. ou Prevost Car (US) inc. offre une couverture de 1 an / kilométrage illimité aux acheteurs d'une remise à neuf de moteur GO PLUS ou GO PREMIUM, et une couverture de 2 ans / kilométrage illimité aux acheteurs d'un moteur réusiné GO REMAN en cas d'installation dans un centre de service ou par un fournisseur de service autorisé Prevost (1 an, pièces uniquement, sans main-d'œuvre en cas d'installation par le client). Une couverture étendue (achetée) d'1 an est offerte aux acheteurs d'un moteur remis à neuf GO REMAN lorsqu'il est installé dans un centre de service ou un fournisseur de service autorisé Prevost. Ce plan étendu (acheté) a pour but de fournir au propriétaire du véhicule une couverture supplémentaire contre les défaillances qui peuvent survenir après l'expiration de la garantie standard de 2 ans et jusqu'à la date d'expiration de la présente couverture achetée.

Le plan de couverture étendue (acheté) ne s'applique qu'aux véhicules qui sont utilisés exclusivement aux États-Unis et au Canada. La couverture de garantie ne peut être prise en considération que si la défectuosité est portée à l'attention de Prevost ou d'un fournisseur de service autorisé au moment de sa découverte et le véhicule doit être disponible, en temps opportun pendant la période de couverture, pour être réparé. Veuillez compléter le certificat d'enregistrement de la garantie de remise à neuf de Volvo. Le non-respect de cette consigne peut entraîner le rejet de toute réclamation au titre de la garantie.

Nom du centre de service ou
du fournisseur de service _____

Code du centre de service ou
du fournisseur de service _____

RENSEIGNEMENTS CLIENT

Numéro de compte Prevost _____

Nommer _____

Adresse _____

Ville _____

État/Prov. _____

ZIP/Code postal _____

INFORMATION DU VÉHICULE

VIN _____

Modèle _____

Numéro de série du nouveau moteur
(Go Reman uniquement) _____

Numéro de série du moteur actuel _____

RENSEIGNEMENTS DU BON DE RÉPARATION

Numéro du bon de réparation _____

Date d'ouverture _____

Kilométrage au moment de la remise à neuf _____

Date d'expiration de la couverture _____

NIVEAU DE REMISE À NEUF

Go Plus

Go Premium

Moteur réusiné Go

Couverture étendue (achat) :

Oui

Non



MOTEUR AVANT REMISE À NEUF LISTE DE VÉRIFICATION DES CONDITIONS

Les systèmes et composants suivants doivent être inspectés et fonctionner conformément aux spécifications.

Cocher la zone appropriée à côté des composants usés, qui ne fonctionnent pas ou qui présentent des fuites. Toutes les pièces qui ne sont pas conformes aux spécifications doivent être réparées ou remplacées avant que le moteur ne soit admis par la couverture du programme de remise à neuf garantie de Volvo. Ces systèmes et composants ne font pas partie des pièces couvertes par la garantie de révision garantie.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Radiateur et système de refroidissement | <input type="checkbox"/> Système d'échappement |
| <input type="checkbox"/> Système d'admission d'air et tuyauterie | <input type="checkbox"/> Système de refroidisseur d'air de suralimentation |
| <input type="checkbox"/> Flexibles et colliers de serrage | <input type="checkbox"/> Compresseur d'air |
| <input type="checkbox"/> ECU, capteurs et câblage | |

GO PLUS ET GO PREMIUM UNIQUEMENT

Les composants suivants doivent être inspectés et testés pour être réutilisés. Cocher chaque composant répertorié qui ne répond pas aux spécifications. Les composants qui ne répondent pas aux spécifications doivent être remplacés. Les composants qui ne répondent pas aux spécifications et ne sont pas remplacés ne permettront pas au moteur d'être couvert par le programme de remise à neuf garantie de Volvo. Se reporter aux informations du service technique Prevost pour connaître les spécifications.

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Bloc-cylindres | <input type="checkbox"/> Carter d'huile | <input type="checkbox"/> Injecteurs coniques (US'07 & US '10) |
| <input type="checkbox"/> Vilebrequin | <input type="checkbox"/> Tubulure d'admission | <input type="checkbox"/> Culasse |
| <input type="checkbox"/> Arbre à cames | <input type="checkbox"/> Collecteur d'échappement | <input type="checkbox"/> Tendeur de courroie |
| <input type="checkbox"/> Turbocompresseur | <input type="checkbox"/> Ensemble de culbuteur | <input type="checkbox"/> Pignons de distribution |
| <input type="checkbox"/> Cache-soupapes | <input type="checkbox"/> Pression du boîtier de filtre à huile | <input type="checkbox"/> Pour tous les moteurs US07, le double pignon fou |
| <input type="checkbox"/> Raccord d'injecteur en acier inoxydable | <input type="checkbox"/> Pompe de liquide de refroidissement | doit être remplacé au moment de la remise à neuf |

EXPLICATION DE LA COUVERTURE (ACHETÉE) ÉTENDUE DE TROIS ANS

Couverture étendue de trois ans / kilométrage illimité (2 de base + 1 prolongé) disponible quand un moteur réusiné GO REMAN est installé par un centre de service ou un fournisseur de service autorisé Prevost. Le client peut choisir d'acheter cette couverture de garantie supplémentaire (contacter votre centre de service ou fournisseur de service Prevost pour connaître le prix de la couverture). La garantie étendue est entièrement transférable et son enregistrement doit faire l'objet d'une mise à jour.

Composants requis pour la remise à neuf garantie de Volvo

Toutes les pièces requises doivent être installées au moment de la remise à neuf

GO PLUS

- Châssis intégré ou équipé d'origine Volvo
- Ensemble de remise à neuf de vérin
- Pompe à huile d'origine Volvo
- Huile moteur premium Volvo
- Liquide de refroidissement premium Volvo
- Filtres d'origine Volvo (huile, carburant, liquide de refroidissement)
- Double pignon fou (moteurs US07 uniquement)
- Renfort de bloc moteur (moteur D12 uniquement)
- Culasse réusinée Volvo

GO PREMIUM

- Composants répertoriés dans GOPLUS
- Injecteurs réusinés Volvo (qté 6)
- Ensemble de turbocompresseur réusiné Volvo

GO REMAN (moteur 7/8)

Étendue d'1 an (achetée couverture disponible**)

- Moteur (7/8) réusiné Volvo
- Huile moteur premium Volvo
- Liquide de refroidissement premium Volvo
- Filtres d'origine Volvo (huile, carburant, liquide de refroidissement)

**Tous les critères, y compris les pièces requises, doivent être remplis pour que la garantie étendue soit valide. Toute déviation aux critères de garantie doit être approuvée AVANT d'effectuer la remise à neuf.



COUVERTURE DE LA GARANTIE PAR COMPOSANTS

	GO PLUS	GO PREMIUM	MOTEUR RÉUSINÉ GO pour autocars Prevost et 9700
	GARANTIE INCLUSE	GARANTIE INCLUSE	GARANTIE INCLUSE
Composants	SANS FRAIS	SANS FRAIS	SANS FRAIS
Paliers, vilebrequin	1 an / kilométrage illimité	1 an / kilométrage illimité	2 ans / kilométrage illimité
Paliers, bielles	1 an / kilométrage illimité	1 an / kilométrage illimité	2 ans / kilométrage illimité
Paliers, arbre à cames	1 an / kilométrage illimité	1 an / kilométrage illimité	2 ans / kilométrage illimité
Chemises de cylindre	1 an / kilométrage illimité	1 an / kilométrage illimité	2 ans / kilométrage illimité
Pistons, segments de piston	1 an / kilométrage illimité	1 an / kilométrage illimité	2 ans / kilométrage illimité
Bielles	NON COUVERTES	NON COUVERTES	2 ans / kilométrage illimité
Joint de culasse	1 an / kilométrage illimité	1 an / kilométrage illimité	2 ans / kilométrage illimité
Double pignon fou ²	1 an / kilométrage illimité	1 an / kilométrage illimité	2 ans / kilométrage illimité
Thermostat	1 an / kilométrage illimité	1 an / kilométrage illimité	2 ans / kilométrage illimité
Boîtier de thermostat	NON COUVERT	NON COUVERT	2 ans / kilométrage illimité
Moulage de bloc moteur	NON COUVERT	NON COUVERT	2 ans / kilométrage illimité
Moulage de collecteur d'admission	NON COUVERT	NON COUVERT	2 ans / kilométrage illimité
Moulage de collecteur d'échappement	NON COUVERT	NON COUVERT	2 ans / kilométrage illimité
Pignons de distribution ³	NON COUVERTS	NON COUVERTS	2 ans / kilométrage illimité
Volant moteur et boulonnerie	NON COUVERTS	NON COUVERTS	2 ans / kilométrage illimité
Carter de volant moteur	NON COUVERT	NON COUVERT	2 ans / kilométrage illimité
Vilebrequin, paliers principaux et boulonnerie	NON COUVERTS	NON COUVERTS	2 ans / kilométrage illimité
Arbre à cames	NON COUVERT	NON COUVERT	2 ans / kilométrage illimité
Cache-soupapes	NON COUVERT	NON COUVERT	2 ans / kilométrage illimité
Amortisseur de vilebrequin et boulonnerie	NON COUVERTS	NON COUVERTS	2 ans / kilométrage illimité
Carter d'huile	NON COUVERT	NON COUVERT	2 ans / kilométrage illimité
Boîtier de refroidisseur d'huile	NON COUVERT	NON COUVERT	2 ans / kilométrage illimité
Refroidisseur d'huile, moteur	NON COUVERTS	NON COUVERTS	2 ans / kilométrage illimité
Moulage de culasse et boulonnerie	1 an / kilométrage illimité	1 an / kilométrage illimité	2 ans / kilométrage illimité
Ensembles de culbuteurs	1 an / kilométrage illimité	1 an / kilométrage illimité	2 ans / kilométrage illimité
Soupapes d'admission et d'échappement	1 an / kilométrage illimité	1 an / kilométrage illimité	2 ans / kilométrage illimité
Turbocompresseur	NON COUVERT	1 an / kilométrage illimité	2 ans / kilométrage illimité
Injecteurs ⁴	NON COUVERTS	1 an / kilométrage illimité	2 ans / kilométrage illimité
Moteur de base réusiné Volvo	NON COUVERT	NON COUVERT	2 ans / kilométrage illimité
Pompe à huile	1 an / kilométrage illimité	1 an / kilométrage illimité	2 ans / kilométrage illimité

** Les composants non répertoriés dans le tableau de limitation ci-dessus ne sont pas couverts par ce programme.

Ces spécifications sont basées sur les dernières informations de produit disponibles au moment de l'impression (08/16) et sont sujettes à changement. Prevost est une marque déposée de Prevost, une division de Groupe Volvo Canada inc. Tous droits réservés. Imprimé aux États-Unis. 08/16. IK.

Toutes les options de garantie couvrent les pièces et la réparation si la remise à neuf est réalisée par un centre de service ou un fournisseur de service Prevost. La réparation de garantie n'est pas couverte si la remise à neuf n'est pas effectuée par un centre de service ou un fournisseur de service Prevost. Un centre de service ou un fournisseur de service Prevost doit effectuer la réparation pour être admissible à la couverture de 2 ans.² La garantie ne couvre le double pignon fou indiqué que s'il est remplacé par un nouveau double pignon fou au moment de la remise à neuf. ³ Les pignons de distribution EPA'07 ne sont couverts que si le double pignon fou est remplacé. Les pignons de distribution EPA'10 (y compris le double pignon fou) ne sont couverts que s'ils se situent dans la tolérance lorsqu'ils sont testés.⁴ Les moteurs de base (7/8) D13 réusinés Volvo comprennent des injecteurs.

Note : Le kilométrage et la date débutent à partir de la date de service. Tous les « composants couverts » doivent être inspectés ou remplacés à des intervalles appropriés, comme le recommande un centre de service ou un fournisseur de service Prevost, pour être admissibles à la couverture continue. Toute couverture de garantie est sujette aux limitations et exclusions contenues dans le certificat d'enregistrement de garantie correspondant.



LIMITATIONS ET EXCLUSIONS

Ces exclusions sont importantes, elles doivent être lues et comprises.

EXCLUSIONS

1. Réparer

En cas de pièces couvertes reconnues défectueuses, l'échange avec des pièces remises à neuf en usine peut se produire. Les réparations de garantie ne constituent pas une extension de la période de garantie pour un véhicule, un composant ou une pièce.

2. Dommages

Les dommages résultant d'une application incorrecte, d'une mauvaise utilisation, d'accidents, de négligence, d'opérations inappropriées, de modifications, d'entreposage ou de transport, de fonctionnement à des vitesses excessives, de chargement dépassant la capacité de charge nominale d'usine, de non-respect des procédures d'inspection, d'entretien et de service recommandées par Prevost, et de services de maintenance inappropriés ou insuffisants ne sont pas couverts.

3. Dommages progressifs

Les dommages causés par un utilisateur négligeant de prendre des précautions raisonnables pour atténuer d'éventuels dégâts ne sont pas couverts. Les dommages causés à une pièce couverte dus à la défaillance d'une pièce non couverte ne sont pas couverts. La couverture est limitée à la défaillance d'une pièce couverte causant directement la défaillance d'une pièce non couverte, lorsque des précautions raisonnables ont été prises pour atténuer d'éventuels dégâts.

4. Application

Le concessionnaire de vente est responsable de la désignation de l'application et/ou des spécifications correctes d'un véhicule vendu à un client. Les dommages dus à une application incorrecte, y compris, mais sans s'y limiter, les défaillances de composants de véhicules dont le chargement dépasse la capacité de charge nominale d'usine, ou l'utilisation d'un véhicule, d'un composant ou d'une pièce pour un usage auquel il(elle) n'était pas destiné(e) ne sont pas couverts.

5. Modifications

Tout véhicule, composant ou pièce réparé(e), modifié(e) ou inspecté(e) d'une façon affectant négativement sa stabilité, sa durabilité ou sa fiabilité, de l'avis exclusif de Prevost, n'est pas couvert(e).

6. ÉQUIPEMENT NON D'ORIGINE

Toute pièce du véhicule qui tombe en panne, fonctionne mal ou ne fonctionne pas à la suite d'une conversion ou d'une installation impropre de la carrosserie ou de l'équipement par d'autres fabricants ou fournisseurs n'est pas couverte.

7. Maintenance et pièces utilisées (« consommables »)

Les exigences de maintenance et d'inspection figurant dans les manuels d'utilisation et les manuels/instructions d'entretien, y compris, mais sans s'y limiter, le réglage du moteur, le nettoyage du circuit d'alimentation, le remplacement des lubrifiants et des éléments filtrants, les réglages de la pompe d'injection, de la boîte de vitesses, des freins et des tringleries du moteur, ainsi que le diagnostic, le temps de test et tous les autres réglages doivent être respectés et ne sont pas couvertes. Les pièces qui sont ordinairement utilisées ou usées pendant la durée de vie normale du véhicule et généralement remplacées durant le service de maintenance habituel ne sont pas couvertes.

8. Réclamations relatives aux performances

Les réclamations relatives aux performances ne sont pas couvertes (y compris, mais sans s'y limiter, une perte de puissance et/ou un rendement énergétique médiocre). La couverture est limitée aux défauts de matériaux et de fabrication d'une pièce couverte causant directement le problème de performance.

10. Usure

Prevost ne couvre pas l'usure normale des pièces couvertes. Les défaillances attribuables à l'usure sont exclues. Par exemple et sans restriction, le taux d'usure des pièces d'un moteur ou d'une boîte de vitesses, et en particulier les pièces se trouvant dans la zone de combustion et du carter d'embrayage, variera en fonction des conditions d'utilisation et de l'environnement. Des conditions telles que la charge, la vitesse et l'état de la route, ainsi que la qualité du carburant, de l'huile de graissage et de tous les filtres ont une relation directe avec le taux d'usure et la durée de vie des pièces qui en résulte. En fonction de la gravité de ces conditions, l'usure des pièces et la défaillance qui en résulte pourraient se produire dans le délai de la couverture.

11. Pièces non d'origine

Toute défaillance d'un véhicule, d'un composant ou d'une pièce causée par l'utilisation de pièces et d'accessoires ou d'ensembles principaux et d'unités d'échange qui ne répondent pas aux normes d'usine n'est pas couverte.

12. Relevé du compteur kilométrique

Tout véhicule dont le kilométrage ou le nombre d'heures réel ne peut être facilement déterminé, ou dont le compteur kilométrique, le compteur horaire ou le module de commande électronique a été débranché, désactivé ou modifié, peut ne pas être couvert par cette garantie.

13. Accès aux informations

Le propriétaire doit fournir à Prevost l'accès complet à toutes les données stockées dans les modules de commande électronique ; le non-respect de cette consigne peut entraîner la perte de la couverture de garantie.

14. Réparation

La dépose et la pose d'une pièce couverte n'est incluse que si un centre de service ou un fournisseur de services autorisé Prevost a installé la pièce couverte à l'origine. La main-d'œuvre pour les heures supplémentaires et/ou la prime de poste n'est pas couverte. La main-d'œuvre excessive pour une réparation de garantie due à l'installation préalable de l'équipement ou de la carrosserie n'est pas couverte.

15. Divers Frais

Les repas, l'hébergement, les frais de communication, le temps et les frais de déplacement, les temps d'arrêt, la perte de profit/revenu, les véhicules de location, le salaire du chauffeur et autres dépenses diverses ne sont pas couverts. Les fournitures d'atelier, l'huile de graissage, les lubrifiants, les produits d'étanchéité, l'antigel, les éléments filtrants et la main-d'œuvre effectuée par un site non approuvé ne sont pas couverts.

16. Composants supplémentaires

Les composants ou les pièces qui ne sont pas installé(s) par Prevost ne sont pas couvert(e)s. Au cours d'une réparation sous garantie, le temps supplémentaire pour déposer les composants installés par le client ne sera pas couvert par la garantie. Les registres de fabrication d'usine de Prevost seront déterminants en ce qui concerne les composants installés en usine.

17. Remorquage

Les services de remorquage et routier ne sont pas couverts.

18. CONSOMMATION D'HUILE

Avant de prendre en compte une réclamation basée sur une consommation d'huile excessive, le propriétaire doit fournir la preuve que tous les travaux de maintenance recommandés ont été effectués et soumettre une documentation appropriée pour prouver que la consommation d'huile dépasse les standards publiés par Prevost. En aucun cas la garantie ne remboursera les réparations liées à une consommation d'huile excessive après 12 mois.



LIMITATIONS ET EXCLUSIONS

Ces exclusions sont importantes, elles doivent être lues et comprises.

LES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS À CETTE GARANTIE FIGURENT DANS LES PAGES PRÉCÉDENTES DE CE CERTIFICAT. CES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS SONT IMPORTANTES ET DOIVENT ÊTRE LUES ET COMPRIS.

RESPONSABILITÉS DES PROPRIÉTAIRES

Le propriétaire doit se conformer aux recommandations d'entretien préventif et d'inspection telles qu'elles sont décrites pour le véhicule couvert, et conserver les dossiers d'entretien dans son centre d'activité ou chez le concessionnaire. Seules les pièces de rechange d'origine Volvo, ou leur équivalent, doivent être utilisées. L'utilisateur du véhicule couvert doit faire preuve de prudence afin d'éviter d'autres dommages en cas de défaillance. La couverture ne peut être prise en considération que si la défectuosité est portée à l'attention d'un centre de service ou d'un fournisseur de service autorisé Prevost au moment de sa découverte et le véhicule doit être disponible, en temps opportun pendant la période de réfection, pour être réparé. Fournir au concessionnaire une copie du carnet d'entretien et/ou des copies des pièces justificatives, si demandé.

LIMITATIONS : L'obligation de Prevost se limite, à sa seule discrétion, à la réparation ou au remplacement des pièces reconnues défectueuses. En cas d'ensembles couverts reconnus défectueux, l'échange avec des unités de réfection en usine peut se produire. Les pièces ou ensembles défectueux(es) remplacés(es) deviendront la propriété de Prevost. Les réparations sous garantie effectuées par un centre de service Prevost ou un fournisseur de service autorisé conformément aux termes de la garantie énoncés dans la présente sont gratuites. Les réparations sous garantie ne constituent pas une extension de la période de garantie d'origine du moteur ou de toute pièce du moteur. La garantie ne peut être prise en considération que si la défectuosité est portée à l'attention d'un centre de service ou d'un fournisseur de service autorisé Prevost au moment de sa découverte et le véhicule doit être disponible, en temps opportun pendant la période de couverture, pour être réparé.

AUCUN PAIEMENT OU AUTRE COMPENSATION NE SERA EFFECTUÉ(E) POUR DES FRAIS OU DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS, INDIRECTS, ACCIDENTELS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.

Cet enregistrement approuvé permet à l'acheteur de bénéficier de la protection de garantie telle qu'indiquée dans le plan de remise à neuf garantie de Volvo qui est acheté contre tout défaut de matériel ou de fabrication du moteur révisé. Une copie de cet enregistrement approuvé constitue votre attestation que le modèle de véhicule et le moteur sont couverts par le plan indiqué.

Nom du technicien certifié _____ N° d'identification de l'utilisateur technicien _____

Signature du centre de service ou du fournisseur de service _____ Date _____

ACCEPTATION DU CLIENT

Par la présente, je certifie avoir lu et compris les dispositions de la garantie de remise à neuf garantie de Volvo et les conditions générales du programme.

INITIALE _____

GARANTIE (ACHETÉE) ÉTENDUE GO REMAN

Je comprends en outre que la garantie que j'ai choisi d'acheter remplace expressément toute autre garantie ou condition, expresse ou implicite, légale ou autre, y compris toute garantie ou condition de valeur commerciale ou d'adaptation à un usage particulier, et toute autre obligation ou responsabilité de la part du fabricant, notamment, mais sans s'y limiter, les dommages consécutifs et accidentels.

INITIALE _____

J'ai décliné l'achat de la garantie étendue d'1 an GO REMAN INITIALE _____

Signature du propriétaire _____ Date _____

Nom du centre de service ou du contact du fournisseur de service (en imprimé) _____

Numéro de téléphone du centre de service ou du fournisseur de service _____

Email de contact (exigé) _____

Joindre ce formulaire d'enregistrement de la garantie et le bon de réparation complétés à prevostwarranty@volvo.com

